

*Questions orales*

Les paiements qui leur sont dûs sont soit dans le courrier, soit en train d'être calculés. Je demande au député qu'il dise à ses producteurs qu'ils arrivent. Quant aux 700 ou 800 millions de dollars que nous avons annoncés, nous allons les débloquer aussi rapidement que possible.

\* \* \*

[Français]

**LA FISCALITÉ**

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a quelque temps, le gouvernement a annoncé qu'en janvier 1992 les entreprises ne pourront plus déduire de leur impôt fédéral la taxe provinciale sur leur masse salariale. C'est de la folie pure! Tout ça parce que le gouvernement a des différends avec quelques gouvernements provinciaux. Madame la Présidente, c'est un acte de discrimination aberrant envers les entreprises québécoises qui créent de l'emploi. Pourquoi vouloir les égorger?

[Traduction]

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, c'est tout simplement pour arrêter l'érosion de l'assiette fiscale fédérale, ce qui, j'en suis certain, devrait satisfaire le député.

Des discussions sont en cours avec le Québec. Le député devrait se rendre compte que, si on permettait à une telle pratique de se généraliser, l'assiette fiscale fédérale en serait d'autant réduite. Nous voulons essayer de régler ce problème à l'amiable, si faire se peut. C'est ce que visent les négociations qui ont lieu à l'heure actuelle.

[Français]

**M. Paul Martin (LaSalle—Émard):** Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de Montréal. Clairement, cette taxe est discriminatoire envers le Québec, qui assumera la moitié des 700 millions de dollars qu'elle rapportera. Elle va entraîner des entreprises vers la faillite; elle va entraîner des travailleurs vers le chômage.

Le ministre se vante de défendre Montréal, alors pourquoi a-t-il accepté cette taxe qui coûtera tellement d'em-

ploi à une ville où le niveau de chômage dépasse déjà les 13 p. 100? Combien d'autres usines Angus, avant qu'il comprenne?

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail):** Madame la Présidente, mon honorable ami qui est un homme d'affaires qui a très bien réussi dans ce domaine doit comprendre que lorsque le gouvernement fédéral, par exemple, fait des interventions dans une ville comme Montréal et accorde des subventions—par exemple, on a accordé une subvention de 55 millions à Pétromont—à ce moment-là, il faut que le gouvernement fédéral, comme le ministre des Finances vient de le dire, ait la possibilité de percevoir les revenus en question. Alors, c'est ce que nous allons faire. Et, avec les revenus que nous percevons, nous aiderons Montréal encore plus.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AGRICULTURE**

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme on l'a déjà dit et comme le sait le ministre, plus de 7 000 agriculteurs ont manifesté à Regina hier. Ils ont exprimé, en leur nom et au nom de milliers de leurs collègues, les inquiétudes des agriculteurs canadiens.

Les paiements annoncés récemment ne combleront qu'en partie leur terrible manque à gagner. Ma question est la suivante: quand les agriculteurs recevront-ils les 800 millions de dollars que le gouvernement leur a promis? On leur a dit que ce serait le printemps prochain. Je me permets de rappeler au ministre et à la Chambre que les silos des agriculteurs sont peut-être pleins mais que leurs comptes en banque sont vides et qu'ils doivent payer leurs factures. Ils savent quand les autres paiements leur parviendront, comme l'a dit le ministre il y a juste quelques minutes. Mais quand peuvent-ils espérer ceux qui viennent d'être annoncés?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame la Présidente, je le répète, de 2,8 à 2,9 milliards de dollars seront versés aux agriculteurs d'ici la campagne d'ensemencement du printemps. Des fonds sont déjà en route. On vient de me faire savoir que des chèques ont été postés aux agriculteurs du Manitoba. Il s'agit de paiements provisoires en vertu du régime d'assurance-revenu brut. D'autres versements,